

# DROIT DE SAVOIR

## Comment Confirmer son Recours Promotion

**Les agents, ayant saisi avant le 1er juillet 2018 la Commission Nationale Paritaire de Conciliation dans le cadre d'un recours promotion, doivent confirmer leurs recours.**

### RAPPEL

Les dispositions de l'accord du 22 novembre 2017 relatif à la classification :

#### Titre 4 – Chapitre 2

Les agents, ayant saisi la CNPC d'une demande portant sur le processus de promotion avant l'application du présent accord et dont le dossier n'a pas été examiné, sont informés par le secrétariat de la CNPC, dans un délai d'un mois à compter de la date d'effet du positionnement, qu'ils doivent confirmer leur saisine s'ils souhaitent la maintenir et reformuler leur demande au regard de leur nouveau positionnement dans la grille de classification du présent accord.

Ces éléments doivent être communiqués au secrétariat, **au plus tard, dans un délai de deux mois suivant la réception du message adressé** par le secrétariat de la CNPC.

**Huit jours avant la fin du délai de deux mois**, le secrétariat adresse un mail à l'agent l'informant qu'à défaut de réponse de sa part dans les huit jours, le dossier est classé sans suite.

Dans le cas où l'examen en CNPC aboutit à une décision favorable rétroactive, un rappel de salaire est calculé au titre de la période antérieure à la date d'effet du positionnement et, si nécessaire, le positionnement est revu à la date d'application de la classification.



### Nous vous proposons un exemple de mail de réponse :

*Mesdames, Messieurs les membres de la CPNC,*

*Je vous confirme par la présente le maintien de mon recours portant sur le processus de promotion.*

*Au regard des dispositions de l'accord du 22 novembre 2017 relatif à la classification, je demande mon positionnement au **niveau (...)** et au **coefficient (...)**.*

*Vous trouverez dans mon dossier de recours les éléments motivant ma demande.*

*Je reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.*

*Veillez recevoir mes cordiales salutations.*

*(Nom Prénom)*

### Quelques exemples :

*Saisine pour l'obtention du coefficient 200, ce qui équivaut à C2-504.*

*Saisine pour l'obtention du coefficient 220, ce qui équivaut à D1-551.*

*Saisine pour l'obtention du coefficient 325, ce qui équivaut à F3-820.*

## NOS CONSEILS

- A la date de réception du mail du secrétariat de la CPNC, si vous souhaitez maintenir votre recours, vous avez deux mois pour le faire. Nous vous conseillons de rédiger votre mail de réponse avec un **accusé de réception et confirmation** sans attendre la relance du secrétariat qui sera faite à 8 jours de l'échéance finale. [secretariatcpnc.00157@pole-emploi.fr](mailto:secretariatcpnc.00157@pole-emploi.fr)
- Gardez précieusement tous les mails de confirmation de réception qui vous seront adressés par le secrétariat de la CPNC.
- Prenez le temps d'examiner attentivement la définition de chaque niveau d'emploi (A à I) ainsi que votre descriptif d'activités détaillé dans votre dernier EPA.
- Indiquez dans votre mail de réponse le niveau/coefficient que vous souhaitez obtenir dans la nouvelle grille de classification.